



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Directives pour le mémoire de Master

Table des matières

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
2. ÉTAPES DE RÉALISATION DU MÉMOIRE ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	3
3. CONTENU.....	3
4. FORME.....	4
5. MODALITÉS DE DÉPÔT	4
6. SOUTENANCE ORALE.....	5

Principes généraux

Le mémoire de master constitue l'aboutissement des études de Master en travail social et politiques sociales. Il permet aux étudiant·es de mettre en œuvre les compétences méthodologiques et théoriques acquises durant leurs études dans le cadre d'un projet de recherche individuel. Sa réalisation implique la mise en œuvre de toutes les étapes de la recherche scientifique, du choix de la question de recherche jusqu'à l'analyse et l'interprétation des données.

Le mémoire porte sur un sujet défini d'un commun accord entre l'étudiant·e et le ou la directeur·trice, au croisement des intérêts et expertises de chacun·e ; sa réalisation fait l'objet d'un accompagnement pédagogique tout au long du processus, en débutant par le cours-atelier d'élaboration du projet de mémoire puis par un suivi par le ou la directeur·trice.

Au terme du processus, les étudiant·es sont dotés·es de compétences approfondies en matière de recherche dans le domaine des politiques sociales, de la régulation des problèmes sociaux et de la prévention des risques.

Étapes de réalisation du mémoire et modalités d'accompagnement

L'étudiant·e commence par construire un projet de mémoire dans le cadre du cours-atelier d'élaboration du projet de mémoire. Il ou elle bénéficie durant un semestre d'un suivi académique et d'un espace de discussion et d'échanges entre pairs pour définir les éléments principaux du projet de recherche (question de recherche, état de la littérature, cadre théorique et méthodologie). Au cours du semestre, dans le cadre du cours-atelier d'élaboration du projet de mémoire, l'étudiant·e est invité·e à contacter un·e directeur·trice de mémoire afin de lui soumettre un sujet et une question de recherche, qui doivent être validés par ce ou cette dernier·ère. À la fin du semestre, le projet est évalué par l'enseignant·e responsable du cours ; s'il est accepté, le travail de mémoire peut débuter.

La suite de l'accompagnement est assurée uniquement par le ou la directeur·trice du mémoire. Les modalités d'accompagnement (échancier, fréquence des rencontres, documents intermédiaires, etc.) sont définies avec le ou la directeur·trice de mémoire. Le mémoire est habituellement réalisé en deux semestres au maximum à partir de la validation du projet de mémoire.

Contenu

Le mémoire de master est un travail de recherche, qui implique la collecte et l'analyse de données empiriques en lien avec la problématique et l'approche théorique choisies. Ce volet empirique peut prendre des formes variées : réalisation d'entretiens, observation ethnographique, analyse documentaire, questionnaire, etc.

Le manuscrit final contient impérativement une présentation de la thématique, un état des lieux de la littérature scientifique, une cadre théorique, la ou les questions de recherche, la méthodologie (y compris les enjeux éthiques de la recherche), les résultats de l'analyse du matériau empirique et une conclusion. Il respecte les exigences académiques, notamment en matière de références scientifiques et bibliographie (voir document « Consignes pour la rédaction de travaux académiques »).

Les principaux critères d'évaluation du mémoire sont :

- Pertinence de la question de recherche

- Richesse de la littérature scientifique mobilisée
- Capacité à mettre en dialogue les auteur·ices et les concepts
- Maîtrise des concepts et théories mobilisées
- Cohérence de la démarche méthodologique
- Qualité de la démarche empirique et des données recueillies
- Rigueur de l'analyse
- Pertinence de l'interprétation des résultats
- Qualité de l'argumentation
- Cohérence, clarté et structure du propos
- Respect des consignes formelles (longueur, mise en page, références et bibliographie)

Le mémoire doit être rédigé intégralement par l'étudiant·e, sans aide extérieure non-autorisée. Les données empiriques et les références à d'autres travaux scientifiques doivent être indiquées correctement dans le texte.

Selon les directives de l'Université de Fribourg en matière de plagiat, le mémoire est soumis à un logiciel de vérification de l'originalité du document. En cas de signalement positif, une procédure de plagiat est lancée auprès des instances universitaires *ad hoc*.

Forme

Le manuscrit final respecte les directives du document « Consignes pour la rédaction de travaux académiques » édicté par le Département.

Un modèle Word de mise en page spécifique au mémoire de master est également mis à disposition.

Le document final du mémoire fait entre 80 et 100 pages, soit entre 34'000 et 44'000 mots.

Modalités de dépôt

Dates de dépôt

Deux périodes sont prévues pour le dépôt du mémoire, la semaine précédant le début du semestre de printemps et celle précédant le début du semestre d'automne. Les dates précises sont indiquées sur le calendrier des sessions d'examens disponible sur le site du Département en début de chaque année académique.

Procédure de dépôt

Il y a deux dépôts parallèles : au Décanat de la Faculté des Lettres et auprès du Département de Travail social, politiques sociales et développement global.

Ces dépôts doivent avoir lieu la même semaine.

Auprès du Décanat, dépôt du mémoire électroniquement via le compte MyUnifr ainsi qu'en version imprimée identique (1 exemplaire). Une taxe d'examen de 200.- est perçue par l'Université pour ce dépôt via MyUnifr.

Informations détaillées pour le dépôt auprès du Décanat :
<https://www.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/travail-de-master/>

Aide-mémoire du Décanat :

www.unifr.ch/lettres/fr/assets/public/files/pdf/formation_calendrieracademique/Merkblatt_Abgabe_Masterarbeit_FR.pdf

Auprès du Département de Travail social, politiques sociales et développement global, dépôt en format électronique (par email à tspd@unifr.ch) avant de le déposer en format papier (3 exemplaires) au secrétariat francophone du Département, aux dates indiquées sur le calendrier des sessions d'examens.

Format pour le dépôt

Les exemplaires papiers sont imprimés recto-verso. Chaque exemplaire doit être paginé et relié (reliure collée, les spirales ne sont pas acceptées). Les manuscrits peuvent par exemple être imprimés et reliés auprès du [service Uniprint](#) interne à l'université.

Le document électronique doit être enregistré au format PDF et nommé comme suit :
Nom_Prénom_Mémoire de Master

N.B. Les informations relatives à la procédure de dépôt figurent également dans le document « Consignes concernant la procédure de dépôt des travaux à domicile, du travail de Bachelor et du mémoire de Master » disponible sur le site du Département.

Jury de mémoire

Le jury est composé du ou de la directeur·trice du mémoire et d'un·e autre enseignant·e titulaire d'un doctorat et intervenant dans le programme d'études.

Validation du travail écrit

Le ou la directeur·rice de mémoire rédige en accord avec le jury, dans un délai de six semaines après le dépôt, un rapport dans lequel il accepte, ou non, l'étudiant·e à l'examen oral et définit la note attribuée pour le travail de mémoire (partie écrite).

Soutenance orale

L'étudiant·e reçoit, dans un délai de 5 à 6 semaines suivant la date limite du dépôt du mémoire, une convocation pour une soutenance orale.

La soutenance doit avoir lieu dans un délai de 8 semaines suivant la date limite du dépôt du mémoire.

La durée de la soutenance est d'une heure au total.

L'étudiant·e présente son travail de recherche durant 20 minutes.

Par la suite, durant 40 minutes, les membres du jury interviennent pour exprimer leurs observations, faire des commentaires et poser des questions à l'étudiant·e.

À huis clos, le jury délibère et attribue la note pour cet examen oral. Cette note est établie en prenant en compte la qualité de la présentation orale et le déroulement de la discussion entre l'étudiant·e et le jury.

L'examen oral fait l'objet d'un procès-verbal signé par le ou la directeur·trice du mémoire qui siège en tant que président·e du jury.

La note finale de l'examen de Master résulte de la moyenne des notes attribuées au travail écrit et à la présentation orale ; la note du travail écrit compte double.

Les résultats obtenus par le ou la candidat·e lui sont communiqués oralement par le ou la président·e du jury à l'issue de la délibération. Ils lui sont confirmés par écrit sur le portail MyUniFr.